

Cfdt:

BNP PARIBAS

25 Aout 2026

RENTRÉE DES CLASSES

Les vacances scolaires touchent à leur fin.
L'école et les cours reprennent officiellement à
partir du mardi 1^{er} septembre.



Parents d'enfants scolarisés pour la première fois ou
jusqu'à leur rentrée de 6^{ème} incluse :

Vous pouvez bénéficier de deux heures d'autorisation d'absence
rémunérées pour les accompagner dans cet important moment de vie.

Il suffit d'en faire la demande préalable auprès de votre hiérarchie
(qui peut refuser en cas de nécessité de service).

Consultez notre
guide des
absences
autorisées ici

ET POUR LE RESTE DE L'ANNÉE ?



Dans certaines circonstances, événements familiaux, vous pouvez
bénéficier de jours supplémentaires d'absences autorisées rémunérés
(sur présentation de justificatif) :

QUELQUES EXEMPLES

VOTRE MARIAGE OU PACS	5 jours
MARIAGE DE FRÈRE/SOEUR	1 jour
MARIAGE DE SON ENFANT	2 jours
DÉMÉNAGEMENT	2 jours

A SAVOIR !

Pour obtenir un jour de congé supplémentaire par an
(jour de fractionnement), il faut poser **5 JOURS
CONSÉCUTIFS DE CONGÉS PAYÉS (CA)** en dehors de la
période de vacances scolaires de sa zone et en dehors
de la période de congés obligatoires :
du 15 mai au 15 octobre.

